

No. 17866. AGREEMENT ON THE TRANSFER OF CORPSES. CONCLUDED AT STRASBOURG ON 26 OCTOBER 1973¹

N° 17866. ACCORD SUR LE TRANSFERT DES CORPS DES PERSONNES DÉCÉDÉES. CONCLU À STRASBOURG LE 26 OCTOBRE 1973¹

DEFINITIVE SIGNATURE

Affixed on:

17 December 1979

SWITZERLAND

(With effect from 18 January 1980.)

Certified statement was registered by the Secretary-General of the Council of Europe, acting on behalf of the Parties, on 16 August 1985.

SIGNATURE DÉFINITIVE

Apposée le :

17 décembre 1979

SUISSE

(Avec effet au 18 janvier 1980.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, agissant au nom des Parties, le 16 août 1985.

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 1138, p. 257, and annex A in volume 1338.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1138, p. 257, et annexe A du volume 1338.